

Niveau :			LICENCE			Année					
Domaine :		DROIT - E	CONOMIE - C	GESTION		L1					
Mention:		Économie									
Spécialité :						60 ECTS					
Volume horaire étudiant :	346 h	170 h	h	h	h	516 h					
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total					
Formation dispensée en :	⊠ fra	nçais	☐ ar								

Contacts:

Directeur des études	Scolarité
Mickaël CLEVENOT	Anne-Laure PAWKA-MONNOT
MCF- Bureau 422 (PEG)	Secrétariat pédagogique- Bureau R14 (D/L)
2 03.80.39.35.37	2 03.80.39.53.13
mickael.clevenot@u-bourgogne.fr	secretariat.economie.licence@u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés :

■ **OBJECTIFS** de la formation :

- ✓ Acquérir une bonne culture générale en économie.
- ✓ Maîtriser les outils théoriques et techniques nécessaires au traitement des données économiques.
- ✓ Développer des capacités d'analyse de l'environnement économique indispensables à la poursuite d'une formation au sein d'un Master.

■ DEBOUCHES du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- ✓ La Licence permet d'entrer dans la vie active.
- ✓ Elle constitue une préparation de qualité pour certains **concours** de l'enseignement et de la fonction publique : concours du CAPET, du CAPES, de l'ENSP, concours des impôts, du Trésor, de la Banque de France, de l'INSEE et autres concours administratifs de niveau A.
- ✓ Dans la limite des places disponibles, la Licence permet d'intégrer les différentes mentions des **Masters** offerts au niveau régional (master pro Banque, Patrimoine et Assurance; master pro Economie et Gouvernance des Territoires; master pro Management et Evaluation des Organisations de Santé et d'Education; master Métiers de l'enseignement, master recherche Analyse et Politiques Economiques), national, ou international.



■ COMPETENCES acquises à l'issue de la formation (licence) :

- Connaissance des bases de l'analyse économique du monde contemporain.
- Maîtrise des techniques quantitatives appliquées à l'économie : mathématiques, statistiques, traitement des données.
- ✓ Maîtrise des outils informatiques nécessaires à la rédaction de rapports et au traitement des données : bureautique, informatique appliquée aux statistiques.
- Comprendre et communiquer en Anglais dans le cadre d'échanges professionnels (anglais économique).
- ✓ Culture générale solide intégrant des disciplines connexes à l'économie (sciences humaines, droit, gestion) mobilisable dans l'optique d'une poursuite d'études ou dans la vie professionnelle et personnelle future.

■ COMPETENCES acquises à l'issue de l'année de formation (licence 1) :

La première année de licence (semestres 1 et 2) permet plus spécifiquement aux étudiants.

- ✓ D'appréhender l'environnement économique et social : mondialisation et internalisation des échanges, marchés du travail, politiques économiques et publiques, secteur financier...
- ✓ D'analyser l'actualité économique : politiques macro-économiques, politiques industrielles, politiques européennes, crise de la dette souveraine.
- ✓ D'acquérir des compétences techniques : mathématiques de l'économie, statistique, informatique et langues étrangères.
- ✓ De rédiger et soutenir un mémoire sur une thématique économique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

Accès de plein droit pour les titulaires des diplômes suivants : Baccalauréat, Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) ou autre titre français ou étranger admis en équivalence du baccalauréat.

Les études en économie-gestion comportent une large part d'enseignements théoriques fondamentaux notamment dans les premières années. Il est préférable de solliciter et suivre l'avis de l'équipe enseignante via le processus d'orientation active et plus spécialement pour les titulaires d'un baccalauréat technologiques ou professionnel dont les chances de réussite dans cette filière sont très faibles.

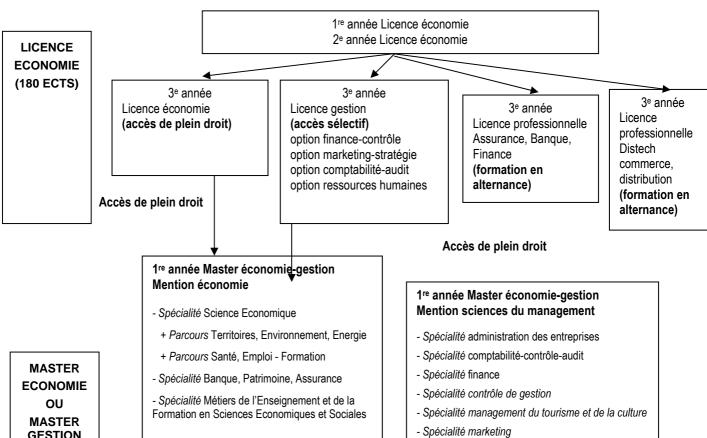
■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).



Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :



GESTION (120 ECTS)

Accès sur dossier et orientation

formation

2e année Master économie

- Spécialité Banque, Patrimoine, Assurance (professionnel, commun avec l'UFR de Droit et de Science Politique)
- Spécialité Economie et Gouvernance des Territoires (professionnel / recherche, cohabilité avec AgroSup Dijon)
- Spécialité Economie et Politique de l'Environnement et de l'Energie (professionnel), formation délivrée à **I'ENSPM**
- Spécialité Management et Evaluation dans les Organisations de Santé et d'Emploi-formation (avec deux options : Santé et Emploi-Formation professionnel)
- Spécialité Analyse et politique Economique, Recherche (recherche)
- Spécialité Métiers de l'Enseignement et de la Formation en Sciences Economiques et Sociales

2e année Master gestion

- Spécialité administration des entreprises (professionnel)
- Spécialité commerce électronique (professionnel)

- Spécialité métiers de l'enseignement et de la

- Spécialité gestion des ressources humaines

- Spécialité comptabilité-contrôle-audit (professionnel)
- Spécialité fiscalité (professionnel)
- Spécialité finance (professionnel)
- Spécialité contrôle de gestion (professionnel)
- Spécialité management du tourisme et de la culture (professionnel)
- Spécialité marketing (professionnel)
- Spécialité gestion des ressources humaines (professionnel)
- Spécialité sciences de gestion (recherche)



■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1 L1

UE 1S1	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Questions économiques	Méthodes et enjeux de l'économie	18	3		27	3	СТ			3
contemporaines	Introduction aux théories économiques	18			18	3	СТ			3
TOT. UE 1S1		36	3		45	6				6

UE 2S1	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Economie	Introduction à la macroéconomie	36	20		56	6	CT + CC	2/3	1/3	6
TOT. UE 2S1		36	20		56	6				6

UE 3S1	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Mathématiques de l'économie et de la gestion	Mathématiques de l'économie et de la gestion : apprentissage par objectifs	24	18		42	6	CT + CC	1/2	1/2	6
TOT. UE 3S1		24	18		42	6				6

UE 4S1	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Traitement de l'information	Statistiques	24	12		36	4	CT + CC	2/3	1/3	4
Information	Informatique	6	16		22	2	CT + CC	2/3	1/3	2
TOT. UE 4S1		30	28		58	6				6

UE 5S1	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Introduction à la gestion	24				3	СТ			3
	Anglais des affaires		15		15	3	CT + CC	1/2	1/2	3
Gestion et langues	Seconde langue facultative (une langue à choisir) (2)									
	Allemand		10		10		CC			
	Espagnol		10		10		CC			
TOT. UE 5S1		24	15		39	6				6

⁽¹⁾ CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

⁽²⁾ les points obtenus au-dessus de 10 sont ajoutés à la note d'anglais

TOTAL L1S1 150	84 234	4 30		30
----------------	--------	------	--	----



SEMESTRE 2 L1

UE 1S2	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Economie	Introduction à la microéconomie	36	20		56	6	CT + CC	2/3	1/3	6
TOT. UE 1S2		36	20		56	6				6

UE 2S2	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Mathématiques de l'économie et de la gestion : applications	Mathématiques de l'économie et de la gestion : apprentissage par problèmes	24	18		42	6	Mémoire en groupe CT + CC	1/2	1/2	6
TOT. UE 2S2		24	18		42	6				6

UE 3S2	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Traitement de	Statistiques	24	12		36	4	CT + CC	2/3	1/3	4
l'information	Comptabilité nationale appliquée	24			24	2	СТ			2
TOT. UE 3S2		48	12		60	6				6

UE 4S2	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Histoire des faits économiques et sociaux	24			24	2	СТ			2
	Sociologie	24			24	2	СТ			2
Environnement économique et social	Méthodes et enjeux Mémoire		9			2	Mémoire en groupes CT			2
	Stage facultatif (1 à 4 semaines)						Rapport obligatoire, non noté			
TOT. UE 4S2		48	9		51	6				6

UE 5S2	discipline	СМ	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion et langues	Comptabilité générale	16	12		28	2	CT + CC	2/3	1/3	2
	Economie de l'entreprise	24			24	2	СТ	2		2
	Anglais des affaires		15		15	2	CT + CC	1/2	1/2	2
	Seconde langue facultative (une langue à choisir) (2)									
	Allemand		10		10		CC			
	Espagnol		10		10		CC			
TOT. UE 5S2		40	27		67	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) les points obtenus au-dessus de 10 sont ajoutés à la note d'anglais

TOTAL L1S2	196	86		282	30				30	
------------	-----	----	--	-----	----	--	--	--	----	--



■ Modalités de CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_Imd.pdf

Sessions d'examen : précisions

Deux modalités sont prévues :

- ✓ un régime général (contrôle continu) qui s'impose à la grande majorité des étudiants.
- √ un régime spécial pour les étudiants salariés ou assimilés et pour les sportifs de haut niveau.
- ✓ Le règlement général des examens de l'UFR est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et s'applique à toutes les épreuves.
- Les dates d'examen des différentes unités d'enseignements sont communiquées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR Economique.

Régime général

Absences:

- ✓ En cas d'absence à l'examen terminal de la première session, il n'existe pas de session de remplacement, la seconde session (session de juin) en tenant lieu.
- ✓ Pour chaque session, un étudiant absent à un examen terminal est déclaré défaillant pour la matière correspondante. Une matière pour laquelle on est défaillant n'est pas compensable.

La présence aux séances de travaux dirigés est obligatoire. Après deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant avec comme conséquence l'impossibilité de valider les unités d'enseignements correspondantes. En aucun cas, l'étudiant concerné ne pourra être transféré dans le régime de l'examen traditionnel. L'étudiant porté défaillant dans les matières où il existe un système de notation continue (TD) ne pourra, en aucun cas, bénéficier de la session de rattrapage dans les matières concernées.

1.1. Sessions d'examen

Pour chaque matière, deux sessions d'examen sont organisées : la première en décembre-janvier (pour les matières du semestre 1) et en avril-mai (pour les matières du semestre 2), la seconde en juin (pour les matières des semestres 1 et 2).

Il existe un dispositif de pédagogie différenciée en mathématiques. Pour les étudiants engagés dans ce dispositif, la seconde session du S1 a lieu aussi en avril-mai.

Seconde session

- La seconde session (session de juin) ne concerne que les étudiants ajournés à la première session. Si la note de contrôle continu est inférieure à la note d'examen obtenue à la seconde session, seule la note d'examen de la seconde session est prise en compte.
- ✓ Si l'étudiant est ajourné pour le semestre, il doit repasser toutes les matières non validées à la première session, pour les UE qu'il n'aura pas obtenues. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la seconde session qui est prise en compte. Les étudiants ne repassent pas les matières pour lesquelles la note obtenue à la première session est supérieure ou égale à 10/20. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la première session qui est prise en compte.
- ✓ En mathématiques de l'économie et de la gestion du second semestre (apprentissage par problèmes) chaque étudiant aura 8 jours après la proclamation des résultats de première session pour s'inscrire auprès du secrétariat pour la soutenance du mémoire.
- ✓ Un étudiant concerné par la seconde session et qui est absent est déclaré défaillant.

1.2. Descriptif des examens

✓ Les examens peuvent prendre la forme d'un écrit, d'un oral ou d'un mémoire. Ces modalités peuvent être différentes à la première session et à la seconde session. Les modalités précises et le système de notation sont communiqués aux étudiants en début de semestre.



- Les modalités d'obtention de la note de contrôle continu (note de travaux dirigés) sont à déterminer par l'équipe pédagogique de la matière concernée (évaluation des prestations orales, contrôles écrits, dossiers, devoirs, etc.) et sont communiquées aux étudiants en début de semestre.
- ✓ La durée et la forme précise des différents examens sont arrêtées au plus tard un mois après le début des enseignements par le Conseil d'Administration, après avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

☐ Régime spécial

- Ce régime dérogatoire permet de favoriser l'insertion des étudiants salariés ou assimilés. Il concerne certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants salariés, les étudiants chargés de famille, les handicapés, les sportifs de haut niveau, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire et étudiante, les étudiants engagés dans plusieurs cursus (arrêté du 9/04/1997), à condition d'en faire la demande expresse au Responsable de la formation au début de chaque semestre.
- Les étudiants ne peuvent pas changer de régime (régime de contrôle continu régime spécial) entre les deux semestres.
- A titre **exceptionnel**, les étudiants dont la situation se trouvera modifiée en cours de semestre pourront soumettre leur cas au Responsable de la formation.

2.1. Sessions d'examen

- Le régime des étudiants salariés ou assimilés dispense de l'assiduité aux travaux dirigés. Dans ce cas, les connaissances des étudiants ne sont évaluées que par la note de l'examen terminal.
- ✓ Sauf nécessité, la nature et la durée des épreuves sont identiques à celles du régime général.
- ✓ Seconde session (voir régime général).

2.2. Descriptif des examens

Sauf nécessité, la nature des épreuves et la durée de celles-ci sont identiques à celles indiquées dans le régime général. La seule différence réside dans le fait que ces étudiants sont dispensés des travaux dirigés.

• Règles de validation et de capitalisation :

COMPENSATION:

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre : la note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20. De la même façon, il y a compensation entre les matières d'une même UE (validée si moyenne supérieure ou égale à 10), et entre les deux semestres d'une même année.

CAPITALISATION:

Les semestres ainsi que les unités d'enseignement sont affectés de crédits européens (ECTS). Les semestres et les UE validés sont capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20. Les semestres et les UE validés permettent à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

• Règles applicables aux étudiants AJAC (AJOURNÉ MAIS AUTORISÉ À COMPOSER DANS L'ANNEE SUPERIEURE):

Le statut AJAC est un régime dérogatoire non imposable à l'étudiant. A l'issue de la session de rattrapage, le jury dresse la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront explicitement demander le droit d'être inscrits en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de la scolarité. Ils seront alors obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut. L'UFR s'engage à ce que, dans la mesure du possible, les enseignements obligatoires puissent être suivis par les étudiants AJAC pour les semestres engagés en parallèle.



Le passage en L2 est impossible à tout étudiant à qui il manque en L1 plus de 10 ECTS par semestre (soit 20 ECTS validés au minimum au semestre 1 et 20 ECTS validés au minimum au semestre 2).

De plus, certaines matières de L2 ne sont accessibles aux étudiants ayant obtenu le statut AJAC que sous certaines conditions :

- -La macroéconomie de L2 (UE1S3) si l'introduction à la macroéconomie de L1 (UE2S1) a été validée.
- -Les mathématiques de l'économie : apprentissage par objectifs de L2 (UE2S3) si les mathématiques de l'économie : apprentissage par objectifs de L1 (UE3S1) ont été validées.
- -La microéconomie de L2 (UE1S4) si l'introduction à la microéconomie de L1 (UE1S2) a été validée.
- -Les mathématiques de l'économie : apprentissage par résolution de problèmes de L2 (UE2S4) si les mathématiques de l'économie : apprentissage par résolution de problèmes de L1 (UE2S2) ont été validées.
- -Les statistiques de L2 (dans l'UE3S3 et l'UE3S4) si les statistiques de L1 (dans l'UE4S1 et l'UE3S2) ont été validées.